



Mémoire en réponse aux avis



Novembre 2022

Mémoire en réponse

Val de Morteau

Document approuvé par délibération du Conseil Communautaire en date du 22 février 2023



mosaïque-environnement.com

Rédaction : Estelle DUBOIS



Agence Mosaïque Environnement

111 rue du 1er Mars 1943 - 69100 Villeurbanne tél. 04.78.03.18.18 - fax 04.78.03.71.51

agence@mosaique-environnement.com - www.mosaique-environnement.com

SCOP à capital variable – RCS 418 353 439 LYON

Sommaire

Chapitre I. Synthèse des avis reçus..... 1

I.A.1.	Le diagnostic	2
I.A.2.	La stratégie	3
I.A.3.	Le plan d'actions	8
I.A.4.	L'évaluation environnementale.....	15

Chapitre I.

Synthèse des avis reçus

La consultation des services de l'état et de la Région BFC a eu lieu du 6 mai 2022 au 6 août 2022. L'État a émis un **avis favorable** au projet de PCAET du Val de Morteau.

La consultation de la MREA a eu lieu du 11 avril 2022 au 11 juillet 2022. La Mission Régionale d'Autorité environnementale a émis un **avis favorable** sur le PCAET.

Le tableau ci-après synthétise les remarques nécessitant une réponse de la part de la CCVM et la manière dont les remarques seront prises en compte.

La consultation du public s'est tenue du 16 décembre au 16 janvier et n'a donné lieu à **aucun avis**.

I.A.1. Le diagnostic

Domaine d'action	Auteur de la remarque	Extrait de l'avis	Suite à donner
Global	DDT	« S'assurer de la coordination / concertation avec la Suisse conformément à la procédure réglementaire. » p.3	OK
Global	DDT	« les chiffres concernant les consommations énergétiques des différents secteurs étudiés (p.9 & suivantes) datent de 2016 et pourraient être actualisés » p.3	Le diagnostic a été rédigé avec les données les plus récentes disponibles à la date de sa réalisation (1 ^{er} semestre 2019). La mission ne comprend pas l'actualisation des données. Celles-ci pourront toutefois être employées pour le bilan à mi-parcours.
Global	DDT	« le diagnostic pourrait être plus ancré au territoire et contextualisé, l'analyse démographique étant sommaire [...] des éléments sur la localisation des services, des commerces, des entreprises, des exploitations agricoles et sur le nombre d'emplois concernés pour chacun pourraient également être fournis. » p.3	Ces éléments font partie des informations étudiées dans l'élaboration du diagnostic, les éléments principaux et facilement identifiables seront ajoutés. Par ailleurs, les données de localisation précises ne sont pas accessibles facilement dans le cadre d'un diagnostic de PCAET.
Global	DDT	« des éléments de connaissance existants auraient pu être mobilisés dans ce document (modélisation qualité de l'air de Morteau, PAT du PETR, etc. [...] » p.3	Ces éléments ont bien été mobilisés lors de la rédaction du PCAET. Cela sera mis en avant dans le rapport de manière plus évidente.
Séquestration Carbone	DDT	« la séquestration annuelle de CO2 est identifiée, cependant conformément à la réglementation, l'estimation doit être réalisée sur la	Le chapitre sur la séquestration carbone sera renforcé, en s'appuyant sur l'outil ALDO.

		capacité du territoire à stocker aujourd'hui et demain le carbone, en justifiant les calculs et en les intégrant dans les objectifs du PCAET ». p.3	Toutefois, il est à noter que la CC du Val de Morteau n'était pas renseignée dans l'outil ALDO (qui s'appuie lui-même sur Corine Land Cover), dans la version disponible à date de la réalisation du diagnostic. La CCVM a été ajoutée dans la version actuellement disponible.
Résidentiel	DDT	« p31 [...] le DPE est calculé sur des caractéristiques en terme de matériaux, et non sur l'équipement du ménage et sur son comportement ». p.6	Cette information est ici donnée à titre informatif et relative au niveau de consommation global dans l'habitat. Ce point sera ajusté.
Mobilité		« le PCAET se base sur une amélioration optimiste de la performance des véhicules, il conviendrait toutefois de ne pas considérer que le progrès technologique (p.33 diag) est la première voie de réduction des GES. » p.10	Les hypothèses employées seront précisées, et notamment l'ordre dans lequel elles sont appliquées, à savoir : report modal / mobilité électrique / performance des véhicules (qui apparaît donc en dernier).
Air		« Ajouter une infographie pour bien expliciter l'effet « cloche » décrit permettrait une meilleure compréhension phénoménologique liée aux spécificités topographiques de la CCVM ». p.11	OK

I.A.2. La stratégie

Domaine d'action	Auteur de la remarque	Extrait de l'avis	Suite à donner
Tertiaire	MRAE	« la stratégie d'une augmentation des consommations et des émissions de CO2 pour le secteur tertiaire à l'horizon 2026 n'est pas envisageable dans le cadre d'une stratégie ambitieuse » « La stratégie affiche une augmentation des consommations et des émissions de CO2 pour le secteur tertiaire à l'horizon 2026. » p.7	Les données 2020 d'Opteer ont ici été intégrées dans la stratégie, en plus des données de l'année de référence du PCAET (2016), qui avait été utilisée pour la construction de la stratégie et la tendance a été ajustée en en tenant compte (sans changer l'objectif de 2050). Sur le secteur tertiaire, les consommations d'énergie (et donc les émissions de GES) sont en hausse entre 2016 et 2020, ce qui explique l'augmentation affichée (tableau p. 20 de la stratégie).
Agriculture	MRAE	« Aucune mesure n'est prise pour limiter les émissions de GES du secteur agricole. [...] Elle recommande également de	L'action 3.4 portant sur la filière agricole s'appuie sur les actions portées et mises en œuvre par la chambre d'agriculture et notamment sur les accompagnements visant à réduire les

		proposer des actions visant à réduire les émissions de GES du secteur agricole. » p.7	émissions de GES du secteur agricole (ex. diagnostic CAP2ER, diagnostic d'exploitation, etc.).
Objectifs	MRAE	« La MRAe constate que l'objectif fixé en termes de réduction des GES n'est pas assez ambitieux et n'est pas compatible avec les objectifs nationaux et régionaux en la matière. La MRAe recommande de fixer des objectifs plus ambitieux afin de se rapprocher des objectifs régionaux et nationaux. » p.7	Les objectifs en matière d'émissions de GES découlent des objectifs fixés pour les économies d'énergie et la production d'ENR, en concertation avec les élus et les partenaires du territoire, et sur la base des potentiels locaux. Il est à souligner que les émissions de GES d'origine agricole (principalement non énergétique, liées à la présence d'une activité d'élevage locale) représentent 43% des émissions restantes en 2050 dans la stratégie. Le poids de ce secteur sur le territoire est important (en termes d'émissions mais également d'activité économique) et cela diffère des objectifs nationaux et régionaux qui ne prennent pas en compte ces spécificités.
Objectifs	DDT	« Le niveau d'ambition affiché par cette stratégie s'avère insuffisant, avec des objectifs chiffrés éloignés de ceux issus de la SNBC » p.3	Les transports routiers représentent quant à eux 26% des émissions de 2050, avec une part de trafic de passage toujours importante, et près de 12 600 véhicules par jour qui empruntent la D461 à hauteur de Morteau. La situation frontalière conditionne en grande partie ce flux de véhicules traversant le territoire. La CCVM ambitionne d'agir sur ce trafic en favorisant le report modal (covoiturage et train notamment) et le télétravail. La CCVM prend aussi part au développement du Plan de mobilité à l'échelle du PNR du Doubs Horloger. Au moins deux nouvelles aires de covoiturage seront aménagées, une expérimentation d'aménagement cyclable va être menée à Morteau, un atelier mobilité dans le cadre de la semaine challenge de la mobilité (carte de Gulliver) avec les entreprises et les salariés de la ZAC du Bas de la Chaux a été réalisé... Les actions déjà mises en œuvre et celles à venir traduisent la volonté de la CCVM d'agir concrètement dès aujourd'hui. La CCVM déploiera les actions du Plan Doux Horloger du PNR en faveur de la mobilité active. Morteau se situe également sur l'axe Bern-Besançon. (Grand déplacements économiques européens). L'agriculture locale, dominée par la filière AOC Comté, est déterminée par des facteurs climatiques et édaphiques laissant peu d'alternatives rémunératrices. La désintensification de l'élevage local et la diversification des productions sont des sujets

			importants, impliquant des décisions complexes et partagées, et sur lesquelles la CCVM n'a que peu de poids. Il sera étudié la possibilité d'ajouter une action avec la chambre d'agriculture et les agriculteurs locaux afin de mettre en place la démarche prospective AvEC pour diminuer l'impact des gaz à effet de serre de la filière agricole sur le territoire.
GES	DDT	« il est important de bien « apprécier » le delta entre les différentes trajectoires (tendanciel, potentiel, SNBC) » p.11	Il n'est à ce titre pas pertinent de chercher à conformer les objectifs locaux de la CCVM avec les objectifs nationaux et régionaux, qui ne peuvent pas prendre en compte ces spécificités locales. Les spécificités locales ont une influence majeure sur les objectifs de la CCVM en matière de consommation énergétique, d'émission de GES, de séquestration de carbone et de qualité de l'air. Les ambitions de la CCVM posées à travers ces objectifs sont cohérentes avec les contraintes évoquées. Il est important de noter que la stratégie prévoit une baisse de 55% des émissions de GES en 2050 (par rapport à 2013) contre 79% de diminution de ces mêmes émissions en 2050 dans le SRADDET (avec comme même année de référence 2013).
Objectifs	DDT	« Il convient que la collectivité revoit sa stratégie pour que celle-ci corresponde aux objectifs fixés aux niveaux régional et national en matière de consommation énergétique, d'émission de GES, de séquestration de carbone et de qualité de l'air. [...] orientations stratégiques du CRTE. » p.4	
ENR	MRAE	« La MRAE estime que l'objectif fixé pour la production d'énergie renouvelable est peu ambitieux au vu des enjeux ; une recherche des sites dégradés favorables au développement de projets photovoltaïques au sol aurait pu par exemple être conduite. La MRAE recommande de fixer des objectifs plus ambitieux afin de se rapprocher des objectifs régionaux et nationaux et de proposer des actions complémentaires concernant le développement du photovoltaïque. » p.8	L'objectif de développement des ENR mobilise ici une moyenne de 68% des gisements identifiés, avec une ambition forte sur les principaux gisements, à savoir le photovoltaïque et le bois énergie (avec ici une ambition spécifique sur la performance des appareils pour ne pas dégrader la qualité de l'air). Les taux de recouvrement des énergies renouvelables invoqués aux niveaux national et régional (32% dans la LTE en 2030, 55% en 2030 et 98% en 2050 dans le SRADDET) doivent être adaptés au regard des contraintes foncières, géomorphologiques, patrimoniales et paysagères du territoire de la CCVM. Un taux de couverture en EnR de 42% visé en 2050 à l'échelle de la CCVM implique l'installation de l'ordre de 20 hectares de panneaux photovoltaïques, soit 1000 maisons équipées de 20m ² de panneaux, ou soit l'équivalent de 60 projets similaires à celui en cours au groupe scolaire Pergaud (340m ² de panneaux photovoltaïques). Ces estimations permettent de voir que l'ambition de la CCVM est élevée.

			<p>La CC s'engage à mener une réflexion sur ses objectifs, qui pourra conduire à un réajustement de la stratégie.</p> <p>Concernant le photovoltaïque au sol, une réflexion pourra y être inscrite dans le plan d'actions, toutefois, il est rappelé que les espace privilégiés (les friches) sont quasi inexistantes sur le territoire de la CCVM, notamment en raison de la pression foncière liée au contexte frontalier. Le potentiel de production d'électricité photovoltaïque est fort mais contraint, et nécessite des études complémentaires, qui seront prochainement menées sur le territoire (cadastre solaire).</p> <p>On peut noter deux actions complémentaires : Etude de potentiel solaire à l'échelle du PNR et étude concernant la recherche de sites dégradés pour le développement de projets photovoltaïque au sol.</p>
ENR - Air	MRAE	« Une attention particulière devra être prise dans le cadre du développement du bois énergie qui ne devra pas engendrer de dégradation de la qualité de l'air extérieur. » p.8	Cela fait l'objet de l'orientation stratégie 2.C « Favoriser l'usage du bois énergie performant ».
Objectifs	DDT	« Il aurait été opportun de présenter plusieurs scénarios d'évolution de la population, notamment pour prendre en compte une évolution de la population plus forte sur les période plus récentes. [...] ce mode de présentation à 2 niveaux complexifie la lecture et la compréhension. [...] il convient donc de réviser celle-ci et d'identifier les conséquences sur les objectifs fixés. » p.3	En l'absence d'un document cadre fixant des objectifs démographiques pour le territoire au moment de la rédaction de la stratégie, la tendance des dernières années a été privilégiée. La stratégie tenant compte de l'évolution de la population est ici présentée uniquement à titre indicatif, pour donner un ordre de grandeur, mais également par soucis de cohérence avec les objectifs nationaux, eux-mêmes définis à population constante. A date de la consultation, le SCoT a défini les objectifs d'augmentation de la population, n'étant pas approuvé, le PCAET n'a pas d'obligation d'en tenir compte. Les objectifs ne sont à ce jour pas disponibles.
Objectifs	DDT	« En page 15 de la stratégie, les objectifs nationaux en termes d'émissions devront être reprise par polluant comme définis par le PREPA. » p.4	En page 15 de la stratégie, les objectifs de réduction des émissions de polluants atmosphériques sont bien présentés par polluants, conformément au PREPA et au SRADDET (p15 il s'agit des objectifs régionaux). Attention à ne pas confondre émissions de GES (objectif global, en Tonnes équivalent CO2) et émissions de polluants atmosphériques. Page 13, les objectifs du PREPA seront affichés.
ENR	DDT	« L'effort en matière de développement des ENR est concentré sur la période 2030-2050 pour la quasi-totalité des	Le rythme de la stratégie a ici été défini par l'ambition du premier plan d'actions et des objectifs de celui-ci. La tendance a ensuite

		énergies. Or il convient d'agir dès maintenant sur le développement des énergies renouvelables. » p.8	<p>été définie de façon à proposer une stratégie réaliste à horizon 2030, tenant compte des temps d'études et de mise en œuvre nécessaires.</p> <p>La CCVM prévoit de lancer des marchés en groupement de commande sur les toitures du territoire (photovoltaïque). Cette action pourrait permettre de dépasser l'objectif initialement prévu dans le plan d'actions à 6 ans. Auquel cas, les objectifs seront réévalués et ajustés lors du bilan à mi-parcours ou de l'évaluation à 6 ans.</p> <p>Selon la stratégie du PCAET, près de 44% des efforts en développement des EnR sont réalisés sur la période 2016-2030. Cette tendance reflète une volonté d'agir dès à présent. À titre d'exemple, citons le projet d'installation de 340m² de panneaux photovoltaïques sur les toits du groupe scolaire Pergaud à Morteau par la SCOP La Fruitière à Énergies - 340m² = 36KW_{th}, 4 appartements communaux au Béliu équipés de chauffe-eau solaires.</p>
Objectifs	DDT	« des objectifs sont fixés mais il conviendrait de préciser des indicateurs de réussite en production d'ENR et en économie d'énergie fossile ». p.8	Ce point a été précisé dans le rapport stratégique.
Économie d'énergie	DDT	<p>« il est important que la CCVM revoit sa stratégie en matière de sobriété afin d'être en conformité avec le sraddet. »</p> <p>« des objectifs sont fixés mais il conviendrait de préciser des indicateurs de réussite de production d'ENR et d'économie d'énergie fossile. » p.8</p>	<p>L'objectif de réduction des consommations est déjà proche du potentiel estimé à 2050.</p> <p>A horizon 2030, l'objectif tient compte d'un rythme réaliste, mais également des tendances constatées, notamment la hausse de la consommation du secteur tertiaire, ainsi que des spécificités du territoire, comme la fréquentation routière liée à la situation frontalière.</p> <p>La CC s'engage à mener une réflexion sur ses objectifs, qui pourra conduire à un réajustement de la stratégie.</p> <p>Des indicateurs de suivi de la mise en œuvre des actions sont présents dans les fiches actions. Les indicateurs de réussite seront à définir et observer lors du bilan à mi-parcours et de l'évaluation à 6 ans du plan d'actions.</p>
Air	DDT	« on peut aussi noter l'absence d'ambition d'amélioration de la qualité de l'air dans la synthèse des ambitions stratégiques » p.11	La question de l'amélioration de la qualité de l'air est traitée en transversal dans les orientations stratégiques, puisque la réduction des émissions découle directement des ambitions en matière de réduction des consommation d'énergie et de la consommation

			<p>d'ENR. On la retrouve donc dans les orientations 1 et 2 à ce titre et en particulier l'axe 2.C.</p> <p>La question de la qualité de l'air est également abordée sous l'angle de la préservation de la santé des populations à travers axe 3.A « Préserver la santé et la qualité de vie des habitants ».</p> <p>Le document sera ajusté pour que cette thématique transparaisse.</p>
--	--	--	---

I.A.3. Le plan d'actions

Domaine d'action	Auteur de la remarque	Extrait de l'avis	Suite à donner
Global	MRAE	« La priorisation des 58 sous-actions n'apparaît cependant pas clairement. » p.6	Le niveau de priorité est affiché dans chaque fiche, ainsi que dans le tableau en page 1. Il est rappelé dans le tableau de synthèse en page 106.
Gouvernance	MRAE	« La MRAe recommande fortement de préciser la composition du comité de pilotage, de prévoir les modalités de gouvernance et de suivi du PCAET et de synthétiser le calendrier de mise en œuvre du plan d'actions. »	La composition du COPIL sera précisée dans la fiche action concernée (COPIL d'élaboration du PCAET). La CCVM se laisse la possibilité de compléter ce COPIL au fil des partenariats engagés. Une synthèse du calendrier du plan d'actions sera ajoutée au PCAET.
Mobilité	MRAE	« La MRAe recommande de proposer des mesures permettant de rendre opérationnel ces deux sous-actions (mobilités douces). » p.7	Ces sous-actions seront détaillées via les documents de référence et lors de leur mise en œuvre. Le PCAET se positionne ici en feuille de route fléchant les documents opérationnels.
Mobilité	MRAE	« La MRAe estime que l'objectif fixé pour le report modal (-5%) paraît peu ambitieux au vu des enjeux sur ce territoire. [...] La MRAe recommande de viser un objectif de report modal plus important et de proposer des actions plus ambitieuses, en particulier pour la mobilité transfrontalière en lien avec les différentes autorités organisatrices françaises et suisses. » p.7	Les actions proposées, notamment sur l'aspect transfrontalier, sont déjà conséquentes et s'articulent autour de programmes forts, d'où découleront des mesures opérationnelles (schéma directeur vélo, programme Objectifs.ne, PDES, etc.). L'objectif de 5% de report modal est ici un minimum à atteindre, à travers les actions portées dans ce PCAET. Le suivi de la mise en œuvre des actions permettra d'évaluer l'atteinte de cet objectif notamment au travers d'autres études qui seront menées. Le bilan à mi-parcours et l'évaluation à 6 ans permettront d'ajuster les objectifs associés à ces actions si besoin. 5% de report modal des trajets quotidiens traversant en voiture (6000 dans 1 sens) équivaut à 300 véhicules. Des études

			<p>approfondies permettraient de connaître mieux les usagers des routes et les raisons qui conduisent à l'autosolisme. L'étude préalable au Plan de mobilité à l'échelle du PNR du Doubs Horloger, réalisée par EcoCO2 fournira des éléments de compréhension plus fins.</p> <p>L'action « Réalisation d'une étude de potentiel de développement de la Ligne des Horlogers sur le tronçon transfrontalier » sera ajoutée au PCAET (CCVM et canton de Neufchâtel).</p>
Bâtiments	MRAE	<p>« La réhabilitation énergétique des bâtiments devra veiller à ne pas dégrader la qualité de l'air intérieur, enjeu non abordé. [...] la présence de radon sur le territoire et la préservation de la biodiversité ordinaire. [...] La notion de confort thermique, notamment le confort d'été n'est pas abordé. [...] La MRAe recommande de mettre en place un cahier des charges pour les travaux de rénovation de l'habitat (dont les OPAH) traitant de la qualité de l'air intérieur, du confort thermique, de la ventilation et de la préservation de la biodiversité ordinaire. » p.7/8</p>	<p>Qualité de l'air intérieur : ce point sera ajouté dans les points de vigilance de l'EES.</p> <p>Risque radon : ce point sera ajouté dans les points de vigilance de l'EES.</p> <p>Confort thermique : ce point sera ajouté dans les points de vigilance de l'EES.</p> <p>Biodiversité ordinaire : ce point sera ajouté dans les points de vigilance de l'EES (présent dans la fiche 1.2).</p> <p>Cahier des charges : une action sur la rédaction d'un cahier des charges pour les travaux de rénovation sera ajoutée au PCAET, prenant également en compte la question du confort d'été.</p> <p>Un contrat local de santé avec l'Agence régionale de santé est prévu et traitera notamment du problème du Radon. Le sujet du confort thermique et de la qualité de la ventilation est pris en considération. Pour exemple, le groupe scolaire Pergaud, est équipé d'une centrale de traitement d'air à débit variable, permettant de recycler l'air du bâtiment tout en récupérant l'énergie thermique de l'air vicié avant son rejet à l'extérieur.</p>
ENR	MRAE	<p>« la MRAe constate que l'exportation du bois vers des destinations lointaines n'est pas abordée alors que cette activité génère une consommation d'énergie et des émissions de GES importantes. » p.8</p>	<p>Les données relatives aux émissions de GES liées à l'export du bois ne sont pas disponibles.</p> <p>La fiche action 3.3 porte sur la structuration de la filière locale et l'encouragement à la consommation de bois local, répondant en partie à cet enjeu.</p> <p>Il peut y être fait mention, mais l'action doit être portée à une échelle plus large.</p>
ENR / Forêt	MRAE	<p>« De même le dossier n'aborde pas la question du développement de la filière bois-construction locale qui pourrait être adapté aux enjeux du territoire. » p.8</p>	<p>Action 1.4 : cette action porte sur la structuration des réseaux de professionnels en construction bois (portées par FIBOIS et le Pôle énergie BFC).</p>

			Ce point pourra être renforcé, notamment dans l'action 3.3 ou 1.4.
Eau	MRAE	« Le document ne parle pas du sujet de la limitation des consommations et des prélèvements d'eau applicable en période de sécheresse (arrêté préfectoral cadre) et des moyens mis en œuvre pour rechercher de nouvelles ressources. » p.9	<p>Arrêté sécheresse : ce point sera ajouté. A noter qu'il s'agit toutefois d'une réglementation, et non d'une action volontaire. La CCVM pourra se positionner en relais pour la communication auprès des habitants.</p> <p>Nouvelles ressources : il est ici privilégié la réduction du besoin et des pertes. L'action 3.5.3 mentionne les actions du département sur la reconnexion de captages inutilisés pour le domaine agricole. Réponse CC : une étude de transfert de la compétence eau potable à la CCVM dans le but de mutualiser les ressources et les moyens à l'échelle du territoire est en cours. Des études et travaux ont été menés par la commune des Combes avec le syndicat du Plateau des combes pour une connexion au syndicat de la Haute Loue pour améliorer la desserte en eau d'une partie de la CC. Une étude qualitative et quantitative de l'ancien forage du Cul de la Lune sera réalisée à Morteau. Par ailleurs, il est à souligner que des éléments ont été fournis au Département pour le recensement des captages non utilisés. Les rendements des réseaux sont tous disponibles dans le diagnostic de l'étude de transfert. Le rendement de la ville de Morteau est d'ores et déjà très haut 90,2 % en 2021. Des éléments seront ajoutés à la fiche action sur la limitation des consommations en période de sécheresse. Un indicateur sur la désimpermeabilisation (en m²) et un indicateur d'ha de zones humides non détruites seront ajoutés.</p>
Eau	MRAE	« En outre, les actions prévues ne sont que des grands principes sans application concrète ni quantification ni planification. La MRAE recommande de fixer des objectifs clairs et précis à cette action. » p.9	Sur cet aspect, le PCAET se positionne comme feuille de route et devra être décliné par des documents opérationnels spécifiques, nécessitant des études techniques, type Schéma directeur d'approvisionnement en eau potable ou schéma directeur d'assainissement (actuellement en cours), qui pourront fixer des objectifs quantitatifs.
Milieux naturels	MRAE	« il serait pertinent de prioriser les essences les plus résilientes et d'éviter l'apport d'essences exogènes. La lutte contre les espèces exotiques envahissantes pourrait être également inscrite dans le plan d'action. » p.9	Ce point est mentionné déjà dans l'action 3.1.2.

Eau – urbanisme	MRAE	« le document pourrait proposer des actions visant à désimperméabiliser les sols et proposer un indicateur dans ce sens. De même, en matière de préservation ressource en eau, il serait opportun d'ajouter un objectif chiffré. » p.9	Concernant la désimperméabilisation, le sujet est abordé dans l'action 3.1, et sera traité en amont de l'élaboration du PLUi. Le plan de désimperméabilisation prévu permettra de cibler plus précisément les actions à mener. Un indicateur pourra être proposé sur ce point. Ressource en eau : cf réponse plus haut.
Eau	MRAE	« Le plan d'action défini n'intègre pas suffisamment la condition de la disponibilité de la ressource en eau au regard des choix stratégiques du territoire sur la trajectoire actuelle de croissance démographique et du développement économique. La MRAE recommande de renforcer la stratégie et de préciser le plan d'actions afin de garantir la préservation de la ressource en eau sur le territoire. » p.9	Ce point sera approfondi avec le transfert la compétence eau potable à la CC. Il sera précisé que la disponibilité de la ressource en eau devra être un point clef de l'élaboration du futur PLUi.
Lien avec les autres projets	DDT	« Évaluation d'impact sur la santé [...] la réalisation de cette étude pourra être mentionnée dans le diagnostic et mise en lien avec le plan d'actions du PCAET (action 3.1). » p.5	Cette étude sera mentionnée dans le plan d'action.
Urbanisme	DDT	« ZAN [...] il convient de préciser (p.126 du diag) que Corine Land Cover n'est pas un outil de mesure d'artificialisation au niveau infra régional voire départemental, c'est le Portail de l'artificialisation qui doit être utilisé ». p.5	OK, les éléments seront ajoutés.
Urbanisme	DDT	« la question de la territorialisation du développement, en lien avec l'armature territoriale à l'échelle de la CC ou à une échelle plus large n'est pas évoquée. De plus, la question de l'aménagement des zones d'activités ne semble pas être présente dans les fiches. » p.5	Ce point pourra être apporté comme point de vigilance, toutefois, il s'agit d'un sujet qui relève du PLUi plutôt que du PCAET. ZA : des éléments de contexte seront ajoutés dans la fiche 5.2 ou 1.2.
Urbanisme	DDT	« Principes d'aménagement durable [...] Il serait nécessaire de leur consacrer un paragraphe au même titre que les bâtiments et la mobilité dans l'action 5.2. » p.5	Ces aspects sont déjà abordés dans la fiche 3.1. Ils pourront être renforcés dans l'action 3.1 ou 5.2.
Urbanisme	DDT	« L'opérationnalité et la portée de ces actions reste toutefois limitée sur la durée de ce plan d'actions et dans le cadre des documents d'urbanisme opposables. » p.6	Le PCAET n'étant pas prescriptif en matière d'urbanisme, c'est le PLUi qui déclinera ces principes.
Agriculture	DDT	« Il peut être proposé qu'une réflexion sur la désintensification de la filière comté, notamment en raison des problématiques quantitatives liées au manque d'eau, reste à mener. » p.6	Le sujet pourra être remonté aux acteurs concernés ?
Agriculture	DDT	« la collectivité devra définir sa position vis-à-vis de la préemption de terrains [...] créer une dynamique autour des circuits-courts [...] la question de l'accès au foncier et du rôle	Circuits-courts : ce sujet est ici porté à travers un projet alimentaire territorial, porté par le PNR. La chambre d'agriculture

		de la collectivité (accès aux communaux par exemple) devra être abordée. » p.6	y est associée. La Commune de Morteau travaille sur le développement d'une offre de magasin de producteurs locaux. Foncier : La CCVM ne peut se substituer à la SAFER qui gère l'accession aux terrains agricoles.
Eau	DDT	« Il n'est pas fait mention de l'organisation de l'exercice de la compétence, de la réalisation d'interconnexions et des moyens mis en œuvre pour rechercher de nouvelles ressources. Les problématiques quantitatives auraient également pu être développées. » p.6	L'étude du transfert de la compétence AEP est en cours à la CCVM. Le sujet pourra alors être traité de manière plus définie et opérationnelle lorsque cette compétence sera mise en place.
Eau	DDT	« le plan d'action défini n'intègre pas suffisamment la condition de disponibilité de la ressource en eau au regard des choix stratégiques du territoire sur la trajectoire actuelle de croissance démographique. Une ambition supérieure aurait pu être affichée en termes d'amélioration des rendements via la recherche de fuites. » p.6	Ce point pourra être intégré à la stratégie et à la fiche action sur la ressource en eau. Il sera précisé que la disponibilité de la ressource en eau devra être un point clef de l'élaboration du futur PLUi. Fuites : L'étude du transfert de la compétence AEP est en cours à la CCVM. Le sujet pourra alors être traité de manière plus définie et opérationnelle lorsque cette compétence sera mise en place.
Eau	DDT	« en matière de préservation de la ressource en eau (action 3.5) il manque un objectif chiffré [...] il pourrait être proposé de rajouter un point avec un objectif de respect des limitations des consommations/prélèvements d'eau en période de sécheresse, conformément à l'arrêté cadre applicable sur le territoire de la communauté de communes. » p.7	Arrêté sécheresse : ce point pourra être ajouté. A noter qu'il s'agit toutefois d'une réglementation, et non d'une action volontaire. Sur cet aspect, le PCAET se positionne comme feuille de route et devra être décliné par des documents opérationnels spécifiques, nécessitant des études techniques, type Schéma directeur d'approvisionnement en eau potable ou schéma directeur d'assainissement, qui pourront fixer des objectifs quantitatifs.
	DDT	« un indicateur totalisant le nombre de m ² désimpermeabilisés pourrait être déployé dans le plan d'actions. [...] un indicateur sur les zones humides pourrait recenser le nombre de d'hectares de ZH non détruites » p.7	Des indicateurs pourront être proposés dans ce sens.
Collectivité	DDT	« la CC est invitée à aller plus loin et engager des actions volontaristes, étant donné qu'elle a la compétence éclairage des voiries et espaces publics et que le PCAET doit désormais comporter un volet spécifique sur le sujet. » p.7	L'éclairage public est traité à travers l'action 1.3.4. Une réflexion pourra être engagée pour renforcer ce point. La CCVM n'a pas la compétence voirie ni éclairage public contrairement à ce qui est inscrit dans le courrier. Les communes n'ont pas transféré cette compétence. Cependant il est à noter que plusieurs communes de la CCVM dont Morteau participent au projet d'extinction nocturne initié par le PNR. L'éclairage sera éteint le 14 octobre de minuit à 5h00 du matin à Morteau. Les Combes ont procédé à une extinction

			<p>de 23h00 à 5h00 du matin depuis début octobre. Les fins, Montlebon travaillent sur l'extinction. A la fin du plan nous prévoyons 100% LED et extinction de l'éclairage public sur une partie de la nuit.</p> <p>Le PNR a lancé une étude de diagnostic sur la pollution lumineuse et sur la constitution d'une trame noire.</p>
Forêt	DDT	<p>« la question de l'affouage n'est pas évoquée dans le PCAET. Or l'augmentation prévue de la production de la bois énergie rendra-t-elle nécessaire une limitation ou une modification de cette pratique (ancrée localement et souvent pratiquée au-delà des tolérances prévues). » p.7</p>	<p>En raison d'un manque de données exploitable à l'échelle de la CC sur ce point, l'affouage est complexe à aborder dans le PCAET. La consommation de bois prévue sur le territoire s'appuie en partie sur la consommation actuelle qui comprend donc de l'affouage. L'augmentation s'appuie sur la production connexe à l'exploitation de bois d'œuvre et donc hors affouage. L'action portée ici vise également à structurer la filière et la gestion forestière, ce qui impliquera de traiter également de l'affouage avec les acteurs concernés.</p> <p>La stratégie du PCAET est définie de manière à prendre à s'appuyer sur la mobilisation de gisements aujourd'hui non exploités, tenant compte des contraintes techniques et environnementales.</p>
		<p>« il convient de relier ces contraintes (pentes, exploitation) avec l'augmentation prévue de la mobilisation du bois énergie et de les confronter) la question du coût de son exploitation. [...] la stratégie retenue en termes de mobilisation supplémentaire de la ressource en bois devra être justifiée sur ce point. » p.8</p>	<p>Ces éléments ont été pris en compte dans l'estimation du potentiel. Ils pourront être rappelés dans la stratégie.</p>
ENR		<p>« il n'existe pas d'action relative à l'étude d'opportunité de développement des réseaux de chaleur urbain pour les territoires pré-identifiés dans le diagnostic (carte CEREMA). » p.8</p>	<p>La question des réseaux de chaleur sera affinée à travers le schéma directeur des énergies (action 4.4.1).</p> <p>Il est précisé que le schéma directeur des énergies constituera un schéma directeur des énergies et des réseaux de chaleur. Cela sera précisé dans les actions.</p>
		<p>« une réflexion est à engager dès à présent sur l'éolien, dans le cadre du schéma directeur des énergies »</p>	<p>Les éléments concernant l'éolien et le choix de ne pas s'engager dès à présent sur cette énergie seront précisés dans le PCAET. Par ailleurs, cette énergie n'est pas complètement écartée, mais simplement jugée non prioritaire pour les 6 premières années, au regard notamment des moyens à mettre en œuvre.</p>

Mobilité		Action 2.1 « il s'agira de participer à la réalisation du schéma directeur des mobilités douces [...] le PCAET aurait pu afficher une ambition de report modal vers les modes actifs [...] la communication : le budget peut sembler insuffisant [...] la collectivité est encouragée à s'appuyer sur des réseaux d'acteurs associatifs. » p.10	Report modal : voir réponse plus haut. Les actions proposées, notamment sur l'aspect transfrontalier, sont déjà conséquentes et s'articulent autour de programmes forts, d'où découleront des mesures opérationnelles (schéma directeur vélo, programme Objectifs:ne, PDES, etc.). La CCVM est depuis le 1er juillet 2021 Autorité Organisatrice de la Mobilité. Elle prévoit à l'automne 2022 dans le cadre de son PLUI la prescription d'un PDU (Plan de déplacement urbain) volontaire. La CCVM va encourager les entreprises à travailler sur des PDE. Communication : le budget sera revu à la hausse dans les actions et pourra être ajusté au fil de la mise en œuvre des actions.
		Action 2.2 « il est essentiel de s'appuyer sur ces entreprises en encourageant les plans de déplacement et en favorisant le télétravail [...] développer l'internet très haut débit » p.10	Internet : La CCVM est membre du Syndicat Haut-Doubs Très Haut Débit. Toutes les communes sont équipées de la fibre et le déploiement de cette technologie, débuté en 2017, est aujourd'hui quasi-total. Des actions de communication à destination des entreprises sont déjà présentes dans l'action 2.2.
		Action 2.3 « le développement du covoiturage gagnerait à associer les acteurs générateurs de mobilité » p.10	Ces acteurs seront associés lors de la mise en œuvre des actions.
		Action 2.4 « le PCAET ne propose pas dès maintenant un budget global affecté au développement des mobilités actives. [...] d'autres actions à faibles coûts sont à encourager » p.10	Les actions relatives à la mobilité actives découleront comme indiqué du schéma directeur vélo. Le fonds mobilités actives sera sollicité et la CCVM a répondu à un AMI pour la voie Morteau-Montlebon et a été retenue. Un stationnement sécurisé en gare de Morteau, avec la Région, est en cours d'installation, et d'autres sont à l'étude sur le territoire. Il est possible de mettre 4 000 000 de budget (la CCVM a déjà engagé presque 1 000 000 et la voie Morteau Montlebon est estimée à un peu plus de 2 000 000 €) Des expérimentations seront mises en place dès le printemps 2023 dans le cadre du plan doux Horloger (3 à Morteau)
Air		« ne sont pas quantifiées/estimées les co-bénéfices de certaines actions à l'amélioration de la qualité de l'air. [...] absence d'indicateurs de suivi associés. » p.11	L'outil de suivi comprend les indicateurs relatifs aux émissions de polluants atmosphériques. Des indicateurs spécifiques pourront être proposés dans la mesure où ils restent renseignables. Le chiffrage des gains attendus sur l'air ne fait pas partie de la mission et reste assez incertain.

		« ajouter une infographie pour bien expliquer l'effet cloche » p.11	OK – un document sera associé au PCAET pour la consultation du public.
		« la rupture avec un aménagement « conventionnel » pour un aménagement tenant compte des enjeux de santé-environnement n'est pas mis en avant, hormis l'action 5.2 » p.11	C'est ici l'action 5.2 qui concentrent les mesures sur ce sujet, afin de faciliter la lecture des actions. Un renvoi plus clair sera ajouté.
		« activité agricole [...] il n'existe pas d'action d'amélioration de la qualité de l'air alors des gisements non étudiés sont à mobiliser ». p.11	Les actions menées sur l'activité agricole ne visent pas directement la réduction des émissions de polluants atmosphériques, mais ont des co-bénéfices en matière de qualité de l'air, par la réduction des consommations d'énergie et l'amélioration des pratiques. Les actions portant sur les pratiques agricoles auront des bénéfices induits sur la qualité de l'air via la réduction de l'usage des intrants azotés, ammoniac, etc.
		« la réhabilitation énergétique des bâtiments devra veiller à ne pas dégrader la qualité de l'air intérieur, enjeu non abordé » p.12	OK – le point sera ajouté dans les points de vigilance de l'EES.
Bâtiment		« le réseau FAIRE est devenu France rénov » p.11	OK – ce point sera corrigé.
Adaptation		« Exposition aux pollens [...] une donnée à prendre en compte lors des végétalisations envisagées en espace urbain » p.12	Ce point sera mis en avant dans les actions concernées.
Gouvernance		« les données issues d'opteer sont aujourd'hui disponibles pour les années de référence 2018 et 2020, il conviendra de s'en servir pour le bilan à mi-parcours » p.13	Les données 2020 ont été intégrées à la stratégie et pourront servir pour le bilan à mi-parcours. Elles seront bien intégrées à l'outil de suivi pour qu'elles puissent être exploitées lors du bilan à mi-parcours.
		« un comité de pilotage de lancement de la phase de mise en œuvre afin d'asseoir la gouvernance [...] installation d'un comité de suivi des actions du PCAET permettra de réunir les partenaires [...] les modalités (le pilotage) gagneraient à apparaître de façon explicite et à être formalisées » p.13	Le COPIL, réuni au début de la mise en œuvre du PCAET permettra d'asseoir la gouvernance du projet. Un comité de suivi technique (COTEC) sera aussi constitué afin de réunir les partenaires et d'aider à la bonne mise en œuvre des actions. La composition du COPIL, la composition du COTEC, et les modalités de pilotage du PCAET apparaîtront dans le Plan d'action. Les modalités de la mobilisation citoyenne pour le suivi et l'évaluation seront précisées lors du premier COPIL.

I.A.4. L'évaluation environnementale

Domaine d'action	Auteur de la remarque	Extrait de l'avis	Suite à donner
Global	MRAE	« La MRAe souligne cependant le manque de synergie entre les diverses pièces du dossier. À la lecture du dossier, il semble que chaque pièce a été réalisée de manière indépendante. La cohérence entre les parties est donc à retravailler afin d'une part d'en faciliter la lecture et l'appropriation par le public, d'autre part de réellement prendre en compte la démarche d'évaluation environnementale. » p.6	Les démarche itérative mise en œuvre a été précisée dans la synthèse de la démarche de construction de la stratégie et du plan d'actions.
EIE	MRAE	« La MRAe remarque, également, que certaines données relatives aux risques, aux nuisances et à l'énergie sont manquantes ou non mises à jour. » p.6	L'énergie n'est pas traitée dans l'EIE d'un PCAET, puisque c'est justement le PCAET qui s'en charge. Ok ce point sera complété avec les données disponibles.
Diagnostic	MRAE	« La MRAe regrette que les données liées à l'énergie qui datent de 2016 ne soient pas actualisées à une date plus récente » p.6	Le diagnostic a été rédigé avec les données les plus récentes disponibles à la date de sa réalisation (1 ^{er} semestre 2019). La mission ne comprend pas l'actualisation des données. Celles-ci pourront toutefois être employées pour le bilan à mi-parcours.
ENR	DDT	« L'exploitation supplémentaire des forêts de pentes est susceptible de créer des incidences sur le milieu et la biodiversité. » p.8	Ok ce point sera vérifié dans l'EES et intégré si besoin.
Risques		« p.196, la carte des cavités souterraines visée ne figure pas. [...] une nouvelle carte de susceptibilité au phénomène de RGA a été réalisée en 2019. [...] concernant les nuisances sonores, les cartes stratégiques de bruit concernent les RD431 et 437 [...] classement sonore révisé en 2021. » p.8/9	Ok ce point sera complété avec les données disponibles.